

de discuter de cette importante question durant la présente législature, avant que la Confédération ne soit encore plus divisée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je pense qu'il convient de rappeler, aux fins du compte rendu, que le parti progressiste-conservateur déplore l'augmentation du nombre de députés et s'y oppose. Nous ne croyons pas que les Canadiens seront bien servis par cette augmentation, mais puisque la prochaine législature devra revoir la question comme l'a prévu l'amendement, nous sommes disposés à adopter le bill en troisième lecture et, espérons-le, ce soir.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je ne veux que souligner mon insatisfaction face au bill que nous a retourné le comité. Je reconnais le travail effectué par celui-ci, et je conviens avec mon collègue, l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre), que l'addition d'un siège pour la Colombie-Britannique et l'Alberta respectivement répare effectivement une injustice du bill. Toutefois, mon objection fondamentale à ce bill gagne en force à mesure que le débat se poursuit. Je m'oppose au bill en troisième lecture parce que, d'après moi, le précédent que nous allons établir en augmentant le nombre des députés à la Chambre des communes après un recensement est très mauvais. Je reconnais qu'il y aura une revue en 1979 et après le prochain recensement. A ce moment, les parlementaires devront analyser la situation, mais j'aimerais que nous évitions de leur fournir un précédent à invoquer.

Je dois me demander si les Canadiens seront mieux servis par un plus grand nombre de députés et à mon avis, la réponse est non. Je ne vois pas comment ils seront mieux servis. S'il s'agit de rendre de meilleurs services aux Canadiens, il serait bien préférable de tenter d'améliorer les installations dont disposent actuellement les députés. Trop souvent, les bureaux sont exigus et le personnel insuffisant. Les députés n'ont pas le temps voulu d'effectuer leurs recherches et préparer leur documentation à cause du personnel restreint, et élargir simplement la Chambre en accroissant le nombre de députés n'améliorera pas, à mon avis, leur rendement. Une amélioration quantitative n'entraînera pas nécessairement une amélioration qualitative. Les Canadiens ont droit aux meilleurs services possibles, compte tenu de la très grande complexité des questions dont nous sommes saisis.

Nous aurions pu servir les habitants du Manitoba et de la Saskatchewan, qui sont assurément touchés par la situation démographique actuelle dans ces provinces, en apportant à la loi les modifications nécessaires propres à leur assigner un nombre minimum de sièges de sorte qu'il ne tombe jamais au-dessous de ce qu'il est maintenant.

Bref, je tiens à consigner au compte rendu que je m'oppose au bill. J'espère que les Canadiens ne vont pas s'imaginer que chaque fois qu'un problème se pose nous cherchons à le résoudre en l'agrandissant. Chacun sait que lorsque des problèmes d'ordre économique se posent, on tend à les résoudre en créant de nouveaux programmes qui vont s'ajouter au budget que les Canadiens devront payer en fin de compte. C'est une mauvaise philosophie et une mauvaise psychologie. C'est une formule qui crée la dépendance à l'égard du gouvernement et rend le gouvernement trop puissant. J'estime que d'une manière ou d'une autre, il faut mettre un frein à cette manière de vouloir tout agrandir. J'aimerais que la Chambre des communes garde le nombre de sièges qu'elle compte présentement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon intervention dans ce débat de troi-

Circonscriptions électorales

sième lecture sera très brève. Je veux surtout faire savoir que notre parti accueille avec plaisir et approuve les deux amendements apportés par le comité permanent des privilèges et des élections lors de son étude du bill C-36. Ce faisant, je dois m'excuser auprès du député de Calgary-Centre (M. Andre) de certains calculs erronés que j'ai faits le lundi 2 décembre. Je le fais non pas parce que je tiens à m'humilier en faisant une excuse, bien que je n'y répugne pas lorsque j'ai fait une erreur, mais parce que je veux souligner un point particulier.

● (2110)

Les principes du bill C-36 étaient fort clairs. Il fallait une formule pour les provinces très peuplées, une formule légèrement meilleure pour les provinces moyennement peuplées et une formule encore meilleure pour les provinces peu peuplées. Quand le député de Calgary-Centre (M. Andre) a déclaré que ce n'était pas mieux finalement pour les provinces moyennement peuplées que pour les plus peuplées, il pensait pouvoir se tromper. Je me suis livré à un rapide calcul qui me donnait raison, mais mes calculs étaient faux. Maintenant il semble que ce soit là l'un des défauts corrigés par le comité permanent des privilèges et des élections.

Je me suis engagé à être bref et je ne puis donc décrire les deux formules, celle qui a été étudiée par le comité et celle que nous étudions présentement. Je dois dire que je les comprends toutes deux. En tout cas, avec la formule présentement dans le bill, les deux provinces moyennement peuplées, à savoir l'Alberta et la Colombie-Britannique, sont légèrement avantagées par rapport à l'Ontario et au Québec tandis que les six autres provinces sont encore plus favorisées. Quant à savoir comment résoudre le problème de la représentation, pour les provinces très peu peuplées et très étendues, je pense qu'il s'agit d'un bon arrangement. Nous sommes contents que le comité ait pu arriver à cet arrangement et nous approuvons l'amendement.

Au nom de mon parti, j'approuve également l'amendement selon lequel la question sera automatiquement réétudiée, sans doute après les prochaines élections. L'amendement fixe un jour, mais il semble que nous le ferons lors de la trente-et-unième législature; nous allons donc revoir nos projets d'avenir. Autrement dit, nous avons désamorcé le processus automatique qui augmente le nombre de députés. Nous aurions dû inévitablement étudier de nouveau cette question lors de la prochaine législature, mais il est bon que nous fassions preuve de bon sens en le consignnant dans le bill qui est sur le point d'être adopté.

J'aimerais ajouter autre chose et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai demandé où était le président du Conseil privé (M. Sharp) quand le bill a été mis en délibération. Je suis heureux de constater qu'il est arrivé. Dans son discours à l'étape de la deuxième lecture, comme l'indique la page 1847 du Hansard, il a fait une observation au sujet des Territoires du Nord-Ouest. Il a déclaré:

Le bill ne renferme aucune disposition relative à la représentation des territoires. Du fait que celle-ci est tributaire de facteurs très particuliers, le gouvernement compte présenter un autre bill, après que celui-ci aura été adopté, visant à prévoir deux députés au lieu d'un seul pour les Territoires du Nord-Ouest.

Tout comme mon ami qui représente cet immense empire dans le Grand Nord, j'aimerais beaucoup que le ministre confirme cette intention maintenant que le bill a été renvoyé à la Chambre par le comité. Il nous a donné sa parole à plusieurs reprises, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, et cela devrait nous suffire, mais le chiffre que deux ou trois orateurs ont mentionné ce soir relativement au